

## REGLEMENT DU TOURNOI DE VOLLEY-BALL MORGES

1. Le tournoi de Morges s'adresse aux équipes mixtes-détente (deux filles ou deux garçons au minimum) et comporte une seule catégorie.
2. Il se déroule une fois par année.
3. La participation au tournoi est subordonnée à l'acquittement d'une finance d'inscription dont le montant est fixé chaque année par le Comité d'organisation. Celle-ci est acquise au Club si une équipe déclare forfait.
4. Chaque joueur doit être assuré contre les accidents. La section organisatrice décline toute responsabilité.
5. L'ordonnance des matches, fonction du nombre d'équipes inscrites, est du ressort du Comité d'organisation. Le plan des matches sera envoyé aux participants avant le tournoi. Celui-ci précisera la répartition des équipes en groupes, le mode de qualification, les finales et le déroulement proprement dit de celles-ci.
6. Les nouvelles règles de jeu de la FSVB, laissées à la seule interprétation des arbitres, s'appliquent.
7. Les matches se déroulent en 2 sets au tie-break, maximum 13 minutes par set (ou 25 points à l'intérieur de la limite du temps). Un set gagné : 2 points. Un set nul : 1 point. Un set perdu : 0 point. **A la sirène, on termine le point en cours.**  
En cas d'égalité de points, à l'issue des matches de qualification pour les finales, le résultat de la rencontre directe entre les ex-æquo départage les équipes au profit du vainqueur, puis le goal-average total.
8. Un changement de joueur peut intervenir à chaque arrêt de jeu. Un temps mort de 30 secondes par équipe et par set peut être demandé par le capitaine de l'équipe (**excepté durant les deux dernières minutes**).
9. Une équipe se présentant à l'appel d'un set avec plus de 3 minutes de retard se verra sanctionnée par la perte du set.
10. Chaque équipe met à disposition un arbitre et un marqueur (peut être pris parmi les joueurs). Elle apporte également un ballon officiel.
11. Pendant le tournoi, le transfert d'un ou plusieurs joueurs entre deux équipes du même club n'est pas autorisé sauf en cas de blessure. Selon la charte du volley-détente, **un seul joueur licencié par équipe** (pas plus haut que 3ème ligue) peut être aligné sur le terrain.
12. Les cas litigieux ou imprévisibles seront tranchés par le Comité d'organisation.
13. Le Comité d'organisation n'exclut pas d'apporter d'année en année des modifications de détail à ce présent règlement, s'il le juge utile.